



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 mai 2012 (24.05)
(OR. en)**

9370/12

CO EUR-PREP 13

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des représentants permanents / Conseil des affaires générales
Objet: Conseil européen (28 et 29 juin 2012)
- Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 28 et 29 juin 2012.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o
o o

I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le Conseil européen fixera des orientations en vue de stimuler la croissance et l'emploi à court et à moyen terme dans le cadre des efforts d'assainissement budgétaire intelligent qui sont actuellement déployés. Il s'attachera plus particulièrement:

- à procéder à un échange de vues sur l'action à mener au niveau national et à approuver les recommandations par pays destinées à guider les États membres dans leurs réformes structurelles, leurs politiques d'emploi et leurs budgets nationaux, ce qui clôturera le semestre européen;
- à la lumière des discussions qui devraient avoir lieu lors de la réunion informelle du 23 mai 2012, à s'entendre sur un "programme pour la croissance", en s'appuyant sur l'ensemble de mesures arrêtées lors des précédentes réunions pour stimuler la croissance et l'emploi et en mettant plus particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes;
- à faire le point des progrès réalisés et à examiner les moyens par lesquels l'Union peut approfondir les relations qu'elle entretient dans les domaines du commerce et des investissements avec ses principaux partenaires.

II. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Le Conseil européen procédera à un premier débat de fond sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 sur la base d'un cadre de négociation établi par la présidence, et examinera notamment comment le nouveau CFP pourra contribuer au mieux à la croissance. Il devrait approuver des conclusions procédurales destinées à orienter le processus selon le calendrier arrêté.

III. AUTRES POINTS

Le Conseil européen fera le point des progrès accomplis dans les principaux dossiers "Justice et affaires intérieures", y compris la gouvernance de Schengen et l'asile.

En fonction de la situation, il pourrait être amené se pencher sur certaines questions de politique étrangère.